

Ordonnance collective - Traitement correctif d'une hypoglycémie chez un usager vivant avec le diabète

Foire aux questions (FAQ)

Le présent document a pour but de répondre aux questionnements formulés à la suite du déploiement de la nouvelle ordonnance collective transversale [OC-ER-024 : Traitement correctif d'une hypoglycémie chez un usager vivant avec le diabète – Clientèle pédiatrique, adulte ou gériatrique](#). Les questions ont été regroupées selon différents thèmes.

Ordonnance collective

1. Où se retrouve la nouvelle ordonnance collective (OC) ?

L'ordonnance collective est accessible dans l'intranet ou dans l'Espace clinique. Voici les différents chemins d'accès pour la consulter :

- Intranet > Outils cliniques > Ordonnances collectives > Applicables dans tout Santé Québec Estrie-CHUS.
- Santé Québec Estrie-CHUS > Professionnels > Ressources pour les professionnels > Ordonnances collectives > Ordonnances collectives régionales.
- Intranet > Liens rapides Outils cliniques > Document d'encadrement clinique > Espace clinique.

2. Est-ce que les anciennes OC seront retirées ?

Oui. Depuis le 11 mai dernier, toutes les anciennes ordonnances collectives des différents RLS ont été retirées dans les différentes plateformes informatiques (ex. : Intranet, Santé Québec Estrie - CHUS, Espace clinique).

3. Si je retrouve une ancienne OC dans un système informatique, à qui puis-je m'adresser pour la faire retirer ?

Veuillez écrire à l'adresse courriel requetesoutilscliniques.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca et nous préciser son emplacement informatique pour faciliter le retrait du document.

4. Si mon secteur d'activités n'est pas indiqué, puis-je utiliser l'ordonnance collective?

Non. Nous vous invitons à vous référer à la section 5.2 – *Secteurs d'activités visés* de l'ordonnance collective.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez écrire à l'adresse courriel suivante : pratiqueprof-sinf.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

5. Un usager en CHSLD a eu une hypoglycémie à 2,8 mmol/L durant la nuit. Après avoir suivi les indications de l'algorithme, la glycémie capillaire de l'usager est revenue à 6 mmol/L et demeure asymptomatique. Dois-je appeler immédiatement le médecin ou peut-on laisser une note dans le cahier de communication ?

Nous tenons à vous rappeler que cet algorithme d'intervention est un outil d'aide à la décision.

En CHSLD, l'évaluation de la nécessité d'une communication immédiate avec le médecin repose notamment sur l'état clinique de l'usager, sa réponse aux interventions effectuées ainsi que l'évolution de la situation. Dans l'exemple présenté, l'hypoglycémie a été corrigée, la glycémie capillaire est revenue dans les valeurs attendues et l'usager demeure asymptomatique, ce qui constitue des éléments cliniques rassurants considérés dans l'analyse.

Il faut comprendre que l'algorithme de prise en charge de l'hypoglycémie a été élaboré pour soutenir l'ensemble des secteurs cliniques et doit être appliqué en tenant compte du contexte de soins. Ainsi, en CHSLD, l'infirmière demeure responsable d'évaluer la situation dans sa globalité afin de déterminer si une communication médicale immédiate est requise ou si un suivi peut être effectué selon les mécanismes habituels en place.

6. Dans l'algorithme, on remarque que la quantité de mL de jus n'est pas indiquée dans les exemples de collations suggérées. Quelles sont les quantités requises ?

Nous avons précisé la quantité de mL dans l'algorithme. Un petit contenant de jus (format de 95 mL) équivaut à 10 g de glucides.

Pharmacie

7. Est-ce que les doses de Baqsimi® seront livrées automatiquement sur les unités ?

Non. Vous devez les commander le glucagon intranasal Baqsimi auprès de votre pharmacie locale selon vos processus habituels.

Le médicament ne sera pas servi au nom de l'usager. Vous y aurez accès via vos médicaments au commun ou votre cabinet automatisé selon l'endroit.

8. Est-ce que la dose de Baqsimi® est une dose unique ? Doit-on procéder à une dose d'essai comme on le fait pour la nitroglycérine par voie sublinguale par exemple ?

Le nouveau dispositif intranasal Baqsimi® contient qu'une **seule dose**. Il **ne faut pas effectuer** de dose d'essai pour valider son fonctionnement.

9. Où peut-on retrouver le mode d'emploi du glucagon intranasal ?

Vous retrouverez l'information dans RX Vigilance.

- <https://rx.vigilance.ca/module/accueil/#/fr>.
- Mot clé : Baqsimi.

Formulaire pour la consignation des résultats de glycémie capillaire

10. Pourquoi un nouveau formulaire ?

Le nouveau formulaire transversal et harmonisé *FDCU-ZZ-011 Activité d'intervention - Soins infirmiers* est maintenant disponible pour faciliter la consignation des données de glycémies capillaires et l'insulinothérapie chez l'adulte. Il comprend désormais une indication pour le lecteur de glycémie en continu.

11. Où peut-on se procurer ce formulaire ?

Le formulaire est accessible auprès du service des archives locales. Pour effectuer une commande, nous vous invitons à vous référer aux modalités et processus en vigueur de votre installation.

12. Est-ce que je dois utiliser le formulaire papier si j'utilise Ariane ?

- **Pour les équipes utilisant le DCI-Ariane pour la saisie des glycémies :** Les informations seront documentées dans le DCI-Ariane et l'insuline sera signée au formulaire d'administration des médicaments (FADM).
- **Pour les équipes qui n'ont pas le DCI-Ariane :** Les informations seront documentées dans le nouveau formulaire et l'insuline sera signée au formulaire d'administration des médicaments (FADM).
 - Si une échelle d'insuline est utilisée, il faudra l'inscrire dans le FADM et sur la feuille de suivi de glycémie afin de permettre un meilleur monitoring des scores et insuline administrée.

Dernière mise à jour : 9 juillet 2026

Rédaction :

Sylvie Gaudreau, conseillère en soins infirmiers, Direction des soins infirmiers (DSI)

Consultation :

Annie Grégoire, conseillère cadre clinicienne (DSI)

Annie-Laurence Duval-Martin, conseillère cadre clinicienne (DSI)

Courtney Laplume, conseillère en soins infirmiers (DSI)

Karen Turcotte, conseillère cadre clinique, Direction des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux (DSMSSS)

Maude Beaudry, conseillère en soins infirmiers (DSI)

Mélanie Lacerte, Cheffe adjointe aux services pharmaceutiques et approvisionnements, Direction médicale et des services professionnels (DMSP)